

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du mercredi 16 octobre 2019

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le mercredi 16 octobre 2019 à 17h30 à la salle polyvalente de Saint-Péravy-la-Colombe, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Jean Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVE (Coinces), Hubert JOLLIET (Chevilly), Brigitte LAMY (Boulay-les-Barres), Georges MARTIN (Tournoisis), Dimitri MICHAUD (Gidy), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy-St-Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St-Péravy-la-Colombe).

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Danielle COROLEUR (Mézières-lez-Cléry), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Yves GASNIER (Beauce-la-Romaine – Ouzouer-le-Marché), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Brigitte LASNE-DARTIALH (Baule), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Béatrice PERDEREAU (Rozières-en-Beauce), Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine – Prénouvellon), Bruno VIVIER (Charsonville).

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre FROUX (Lailly-en-Val) à Madame Brigitte LAMY (Boulay-les-Barres),
Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire) à Anita BENIER (Baccon).

Ainsi que :

André MASSON (St-Péravy-la-Colombe), Michel POMMIER (Rozières-en-Beauce), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher).

Monsieur le Président remercie les présents et propose de procéder à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2019

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Les observations émises par le comité syndical seront intégrées au compte-rendu.

M. Bracquemond souhaite que les observations qu'il a émis dans le cadre du SCoT soient annexés à l'envoi du compte-rendu modifié.

M. Cuillerier se montre favorable à cette démarche.

2. SCoT et urbanisme

M. Cuillerier rappelle que la réunion du comité de suivi du SCoT a permis d'associer la Chambre d'agriculture et la DDT à l'analyse de la compatibilité du PLU de Lailly-en-Val. Il précise que cette démarche a été menée dans un esprit constructif et d'accompagnement de la commune dans son PLU.

M. Cuillerier rappelle que la circulaire gouvernementale du 29 juillet 2019 invite les services de l'Etat à une vigilance accrue en matière de consommation foncière dans les documents d'urbanisme. Cette circulaire fixe à 2030 un objectif « d'artificialisation nette 0 ».

M. Cuillerier note l'immense chantier nécessaire pour parvenir à atteindre cet objectif. En complément, il souligne que le travail sur la définition de la dent creuse n'est pas complètement abouti.

M. Cuillerier informe que la prochaine réunion du comité de suivi du SCoT s'attachera à observer la compatibilité des 7 PLU récemment modifiés avec les critères définis dans le SCoT.

Il note que la consultation des PPA doit permettre à chacun de s'exprimer sur le projet de SCoT. Si les remarques peuvent être intégrées dans le SCoT sans remettre en cause l'équilibre général du projet, alors il conviendra de s'orienter vers l'enquête publique. Si les avis sont vraiment divergents, il conviendra alors de prendre davantage de temps pour affiner le projet de SCoT.

M. Bracquemond observe l'incohérence de l'Etat qui d'un côté incite les territoires à favoriser le développement économique, puis d'un autre côté, reste fermé sur le développement des zones d'activité économique.

M. Cuillerier souligne qu'il existe un dilemme entre, d'un côté accompagner le développement (économique, résidentiel, etc.) de nos territoires et, de l'autre, maintenir un cadre de vie attractif et un caractère rural.

□ Lailly-en-Val

La Préfecture sollicite un avis officiel du PETR, structure porteuse du SCoT, sur la demande de dérogation du PLU de Lailly-en-Val.

M. Cuillerier précise que le PLU fait un effort en matière de préservation des espaces naturels (2,5 hectares aux zones naturelles), qu'il intègre la création d'une maison de retraite en dehors de la zone inondable, qu'il anticipe la possible installation de 2 ou 3 artisans sur l'espace économique et qu'il permet l'agrandissement de l'équipement public que constitue les ateliers municipaux. En ce sens, le projet de PLU de Lailly-en-Val s'avère relativement modéré.

Le Comité syndical délibère favorablement sur le projet de PLU de Lailly-en-Val.

Le PETR est consulté en tant que PPA sur les PLU de Chaingy et de Mareau-aux-Prés. Il n'a pas, pour le moment, été saisi par la Préfecture pour des demandes de dérogation.

□ Projet d'avenant au marché SCoT

L'ajustement du PADD et du DOO a nécessité un travail d'aller-retour conséquent d'Antéa (Réunions non prévues dans le marché initial, réunion d'échanges avec la DDT et la Chambre d'agriculture, réunions d'échanges avec les Communautés de Communes).

Au total, après négociation, le coût de cet avenant s'élève à 40 400 € HT pour les 3 SCoT. Ce coût sera divisé en fonction des réunions mobilisées par chaque territoire :

- PETR Pays Loire Beauce: 15 303,03 € HT (7 réunions)
- PETR FOLS: 13 466,67 € HT (6 réunions)
- ComCom des Portes de Sologne : 11 630,30 € HT (5 réunions)

Il restera alors 4 réunions à réaliser dans le cadre de l'InterSCoT

Par ailleurs, le PETR Pays Loire Beauce a délibéré pour prolonger le marché initial jusqu'au 31 décembre 2019. Il conviendrait de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

Le comité syndical délibère favorablement sur cet avenant au marché à la condition qu'il permette de parvenir à la conclusion du SCoT.

Point sur la consultation des PPA.

Suite à l'envoi du projet de SCoT arrêté aux 170 PPA les 5 et 6 septembre, quatre remarques ont été réceptionnées par le Pays Loire Beauce :

1. DGAC : aucune observation
2. Enédis : remarques sur l'occupation du sol pour les constructions nécessaires aux réseaux de distribution d'énergie électrique, la distance d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques, l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
3. PETR Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais : points de convergence avec leur SCoT
4. Chaingy : cartographie de la centralité dans le cadre du DAAC

M. Cuillerier propose qu'il soit mené à terme à l'échelle du PETR une démarche visant à :

- Agir sur la réhabilitation du bâti dans l'idée de le rendre plus adapté et attractif
- travailler sur la vacance en mettant en place des outils visant à remettre sur le marché des logements vétustes
- Identifier les espaces vacants et les friches présents sur le territoire
- Valoriser les actions menées depuis 10 ans par le Pays Loire Beauce en matière de renaturation (Programme ValMares, bords de champs, etc)

3. Plan Climat Énergie Territorial

La performance énergétique des bâtiments publics par l'usage

L'action vise à mettre en place des bonnes pratiques sur l'ensemble de la chaîne énergétique de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation.

- ➔ Etape 1 : Instrumentation des bâtiments pour mesurer et analyser la consommation énergétique (facture énergétique), le confort (température et humidité) et la qualité de l'aire intérieur (teneur en CO2)
- ➔ Etape 2 : Accompagnement au changement de pratiques par la sensibilisation aux enjeux de la performance énergétique, le coût de fonctionnement, le confort et la santé

L'action sera lancée durant la prochaine saison de chauffe et durera trois ans afin de prendre en compte les aléas climatiques dans l'analyse des résultats. Les collectivités seront sollicitées à 5 reprises sur la durée de l'action. Sur les 22 bâtiments pré-ciblés, 10 pourront bénéficier d'un accompagnement. Les communes concernées ici représentées : Beaugency, Saint-Ay, Mareau-aux-Prés, Baccon, Patay, Cléry Saint André, Le Bardon, Chevilly.

Pour mener à bien cette action, il est proposé d'établir un partenariat avec l'ADIL (et le Conseiller en énergie partagé qu'elle porte). Cette action mobilise les crédits du programme Leader et ceux du COT EC (Ademe).

Le Comité syndical délibère favorablement sur cette action.

Développer une restauration collective responsable en Pays Loire Beauce

Cuillerier précise que la réunion de lancement de la démarche a eu lieu le 11 septembre 2019, à Chaingy. La démarche, menée avec la Chambre d'agriculture du Loiret, vise à mobiliser divers type d'établissements de restauration collective (Services de restauration scolaire, EHPAD, APAJH, MFR, crèches) ainsi qu'une centrale d'achat d'envergure nationale (Pro Club). La Chambre d'agriculture va réaliser les entretiens individuels avec chacun des membres du panel (13 établissements au total). La réunion de lancement de l'accompagnement aura lieu début décembre.

Agriculture et changement climatique : une recherche-action

La synthèse des entretiens menés auprès des agriculteurs a été réalisée devant les acteurs locaux du monde agricole le 18 juin 2019. Le PETR a depuis rencontré quelques difficultés son partenaire principal : non-respect des délais et manque de communication.

Le PETR a réalisé l'ébauche d'un programme d'actions faisant suite à ces entretiens. Il conviendra de faire prioriser par les agriculteurs du territoire les thématiques qu'ils souhaitent voir abordées.

Partenariat avec l'ADIL-Espace Info Energie du Loiret

Le PETR a travaillé sur la mise en place de permanences délocalisées de l'Espace Info Energie sur le territoire de la Beauce Loirétaine. Parallèlement, le PETR vise à mettre en place les « défi Sherlock Home » dans les collèges du territoire, en lien avec le Département du Loiret.

Programmation événementielle des semaines à venir

- Projection du film « Après demain » au Café 2 la Mairie, Lailly en Val, le 17 octobre à 19h32,
- Conférence gesticulée « Quand les nains jouent aux géants verts », au cinéma associatif de Meung-sur-Loire. Date à définir.
- Conférence-débat sur le thème des enjeux énergétiques liés dans le bâtiment à Beauce la Romaine. Les intervenants seront l'EIE41, le CAUE41 et Energie Partagée. Date à définir

4. Programme Leader 2014-2020

M. Cuillerier informe que le comité de programmation s'est réuni le 2 octobre. Deux projets ont reçu un avis d'opportunité, 4 projets ont été programmés.

Au total, 647 461,70 € ont été programmés depuis le début du programme et 329 349,35 € ont été payés.

Conséquence de la difficulté de mené en France le programme Leader, des erreurs de mise au point du logiciel OSIRIS et des difficultés de dialogue entre les différents acteurs du programme Leader (Etat, ASP, Région), il apparaît aujourd'hui le programme Leader 2014-2020 devra être prolongé de 2 ans à enveloppes constantes. Cela pose la difficulté du financement de l'animation (1,3 ETP à ce jour).

Il s'agira en 2020 de flécher 1 ETP, puis en 2021 0,8 ETP.

Un projet de courrier signé par les 23 GAL va être envoyé à la Région pour notamment demander un réabondement des enveloppes.

5. Contrat Local de Santé

Elaborer en 2017-2018, le CLS a été signé le 19 septembre 2018. L'agent en charge de la mise en œuvre du CLS est en poste depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il est précisé que le Bureau du PETR FOLS et celui de la Communauté de Communes des Portes de Sologne son unanime pour prolonger l'animation du CLS jusqu'en 2022.

Le Comité syndical délibère favorablement pour prolonger le CLS jusqu'en 2022.

6. Questions diverses

CNAS

M. Cuillerier propose que le PETR Pays Loire Beauce adhère au CNAS en 2020 pour ses retraités (1 agents), étant entendu que les agents en poste bénéficient déjà du CNAS.

Le coût annuel de cette adhésion s'élève à 134,50 €.

Le Comité syndical délibère favorablement pour adhérer au CNAS pour les agents retraités.

Agenda :

- **Jeudi 7 novembre** : comité de suivi du SCoT,
- **Mercredi 4 décembre** : réunion du comité de programmation Leader,
- **Mardi 10 décembre** : réunion du Bureau du PETR (DOB 2020),
- **Mardi 10 décembre** : comité de suivi du SCoT,
- **Mercredi 11 décembre** : réunion sur les circuits-courts (rendu du diagnostic),
- **Mercredi 18 décembre** : comité syndical.

M. Cuillerier remercie les membres du comité syndical pour leurs participations.